

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

**Objet : RD - Convention cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage**

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 62

**Aillon-le-Jeune**

Philippe Trepier

**Aillon-le-Vieux**

Christian Gogny

**Arith**

Pierre Gerard

**Barberaz**

David Dubonnet - Yvette Fetaz

**Barby**

Catherine Chappuis

**Bassens**

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

Daniel Grosjean

**Chambéry**

Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

Marie Perrier

**Ecole**

Annick Bonniez

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton

**Jarsy**

**La Compôte**

Jean-Pierre Fressoiz

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

**La Ravoire**

Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

**La Thuile**

Dominique Pommat

**Le Châtelard**

Pierre Hemar

**Le Noyer**

Philippe Gamen

**Les Déserts**

**Lescheraines**

Albert Darvey

**Montagnole**

Gilles Blanc

**Puygros**

Gérard Marcucci

**Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

Philippe Dubonnet

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

Bernard Januel

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Louis Caille

**Sonnaz**

Daniel Roचाix

**Thoiry**

Jérôme Esquevin

**Vérel-Pragondran**

Jean-Pierre Coendoz

**Vimines**

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand - Damien Regairaz - Christophe Richel

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 254-17 C

objet **RD - Convention cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre d'un travail partenarial, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'Etat, le Département de la Savoie, la Caisse d'allocations familiales de la Savoie, les bailleurs sociaux et les acteurs associatifs (La Sasson et Le Grillon) se mobilisent autour d'un projet de convention cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage, en lien avec le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

L'objectif prioritaire de la convention cadre vise à mettre en réseau un ensemble d'acteurs intervenant dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs afin de favoriser le montage de projets dits d'habitat adapté pour les gens du voyage. Cet habitat adapté recouvre aussi bien l'habitat permettant en complément du logement de conserver un habitat mobile que le terrain familial.

En effet, pour certaines familles de la communauté des gens du voyage, l'accès à un logement adapté à leurs besoins est difficile par les voies habituelles : personnes et familles à faibles ressources ayant des difficultés d'insertion, marginalisées, confrontées à des difficultés sanitaires, ou ne pouvant pas, vu leur mode de vie, s'intégrer dans les logements collectifs. En outre, le contexte foncier difficile ralentit fortement les possibilités de création des terrains familiaux, bien que les besoins en cette matière soient importants.

C'est pourquoi Chambéry métropole - Cœur des Bauges a défini un programme de réhabilitation des terrains familiaux existants et de création de nouveaux terrains familiaux conformément aux objectifs inscrits au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en privilégiant les formules d'habitat adapté pour promouvoir une sédentarisation et une intégration par le logement des familles de la communauté des gens du voyage.

L'aide apportée par Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans ce cadre découle de la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017 qui prévoit un dispositif de soutien au logement locatif social intégrant certaines opérations spécifiques comme les projets d'habitat adapté pour les gens du voyage.

Ainsi, la Communauté d'agglomération s'engage à :

- accorder, dans le cadre de sa délégation « aides à la pierre », une priorité au financement des opérations d'habitat adapté et majorer le montant de subvention en fonction de l'enveloppe disponible définie en application de la présente convention et financées à l'aide d'un PLAI,
- apporter pour ces opérations financées à l'aide d'un PLAI une aide de base de 80 € par m<sup>2</sup> de surface utile accompagnée d'un système de bonifications cumulables qui prennent en compte les spécificités des opérations et la qualité de service, à savoir :
  - o bonification possible de 20 € par m<sup>2</sup> de surface utile appliquée à tout logement PLAI produit par un organisme disposant, à l'agrément de l'opération, d'une agence de gestion locative située sur le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (permettant une gestion de proximité avec les futurs locataires,
  - o bonification possible pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> de surface utile pour des opérations spécifiques avec montage financier complexe (PALULOS communale, valorisation du patrimoine architectural, construction neuve en zone 3, acquisition-amélioration avec maîtrise des charges, contrainte technique majeure),

- apporter, au titre de sa compétence en matière d'accueil des gens du voyage, pour ces opérations financées à l'aide d'un PLAI en construction neuve ou en réhabilitation et pour lesquelles le montage financier est complexe, au cas par cas, une subvention d'équilibre.

**Vu** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

**Vu** la circulaire UHC/IUH1/12 n° 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

**Vu** le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018 approuvé par arrêté préfectoral du 13 février 2012, et révisé pour la période 2015-2018 par arrêté préfectoral DDT/SHC n° 2015-1056 du 9 juillet 2015,

**Vu** la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 approuvant l'adaptation du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** le projet de convention cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage ci-joint, à intervenir entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'Etat, le Département de la Savoie, la Caisse d'allocations familiales de la Savoie, Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie, La Sasson et Le Grillon,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 254-17 C

Objet de l'acte : RD - Convention cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : convention cadre habitat adapté;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19798H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19798H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017